

**DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**
LE SOUS DIRECTEUR

Paris, le 22 AOUT 2011

DGCIS 1 - Le Bervil - 12 rue Villiot
75572 paris cedex 12

SOUS-DIRECTION DU TOURISME
Bureau des Professions du Tourisme
Réf :2011/08/7777
Affaire suivie par : Marie-Françoise DELPAL
Téléphone : 01 44 97 05 43
Télécopie : 01 44 97 04 32
marie-francoise.delpal@finances.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Frédéric Lefèbvre, secrétaire d'Etat chargé du tourisme, sur vos inquiétudes relative à l'évolution et l'avenir de votre profession d'agent de voyages du fait de différents évènements qui l'ont affectée.

En mai 2011, Monsieur Lefèbvre a reçu les présidents du Syndical national des agents de voyages (SNAV), de l'association de tour opérateurs (CETO) et de l'association de distributeurs « industriels » (UDiV) et a pris plusieurs engagements afin d'aider les entreprises à faire face aux difficultés qu'elles ont pu rencontrer du fait des évènements conjoncturels survenus en 2010 et 2011.

Ainsi, une instruction a été donnée par le ministère du budget aux URSSAF afin qu'elles examinent avec bienveillance les demandes de plans d'étalement du paiement des charges sociales des entreprises qui rencontrent des difficultés particulières. En outre, lorsque des plans d'étalement peuvent être conclus et respectés, les URSSAF ont toute latitude pour accorder la remise des majorations et pénalités de retard, l'inscription des privilèges n'étant effectuée qu'en cas d'incident de paiement .

Par ailleurs, le réseau OSEO, organisme chargé d'accompagner financièrement les PME, est mobilisé pour que l'accès aux solutions de financement soit facilité pour les agences de voyages rencontrant des difficultés conjoncturelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Augustin